

## Délibération 2023-058

### Finances – Compensations 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 avril 2023.

#### Participants

##### Présents

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aäli, M. MAUREL Cédric
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel.

##### Conseillers ayant donné pouvoir

Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel,  
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à Mme DELTORT Florence,  
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard  
Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à M. HAMDANI Aäli.

##### Conseillers excusés

Mme MONCERET Mylène, M. ANTONY Maxime.

##### Conseillers absents

M. DEMETZ Gilbert, M. BRAGAGNOLO Patrice.

##### Secrétaire de séance

M. DARENGOSSE Ludovic.

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 22 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 04

M. le Président indique qu'après avis de la CLETC qui s'est réunie le 13 février dernier, il est proposé de maintenir les compensations provisoirement telles que définies :

	COMPENSATIONS 2023		
	Attribution 2015	À retenir	Attribution 2023
Bessières	667 632 €	121 100 €	546 532 €
Bondigoux	100 572 €	18 853 €	81 719 €
Le Born	9 780 €	8 103 €	1 677 €
Layrac	12 696 €	9 933 €	2 763 €
La Magdelaine	179 568 €	34 854 €	144 714 €
Mirepoix	21 480 €	45 011 €	-23 531 €
Villematier	60 456 €	29 084 €	31 372 €
Villemur	1 366 296 €	237 897 €	1 128 399 €
Buzet			99 731 €

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, la CLETC sera amenée à se réunir avant le 30 septembre 2022 pour application des attributions de compensation définitives au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (art. 1609 nonies c du Code Général des Impôts).

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023.

### Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le tableau des attributions de compensation 2023, tel que présenté supra 2023 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

### Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,  
M. DARENGOSSE Ludovic

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le **21 AVR. 2023**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN